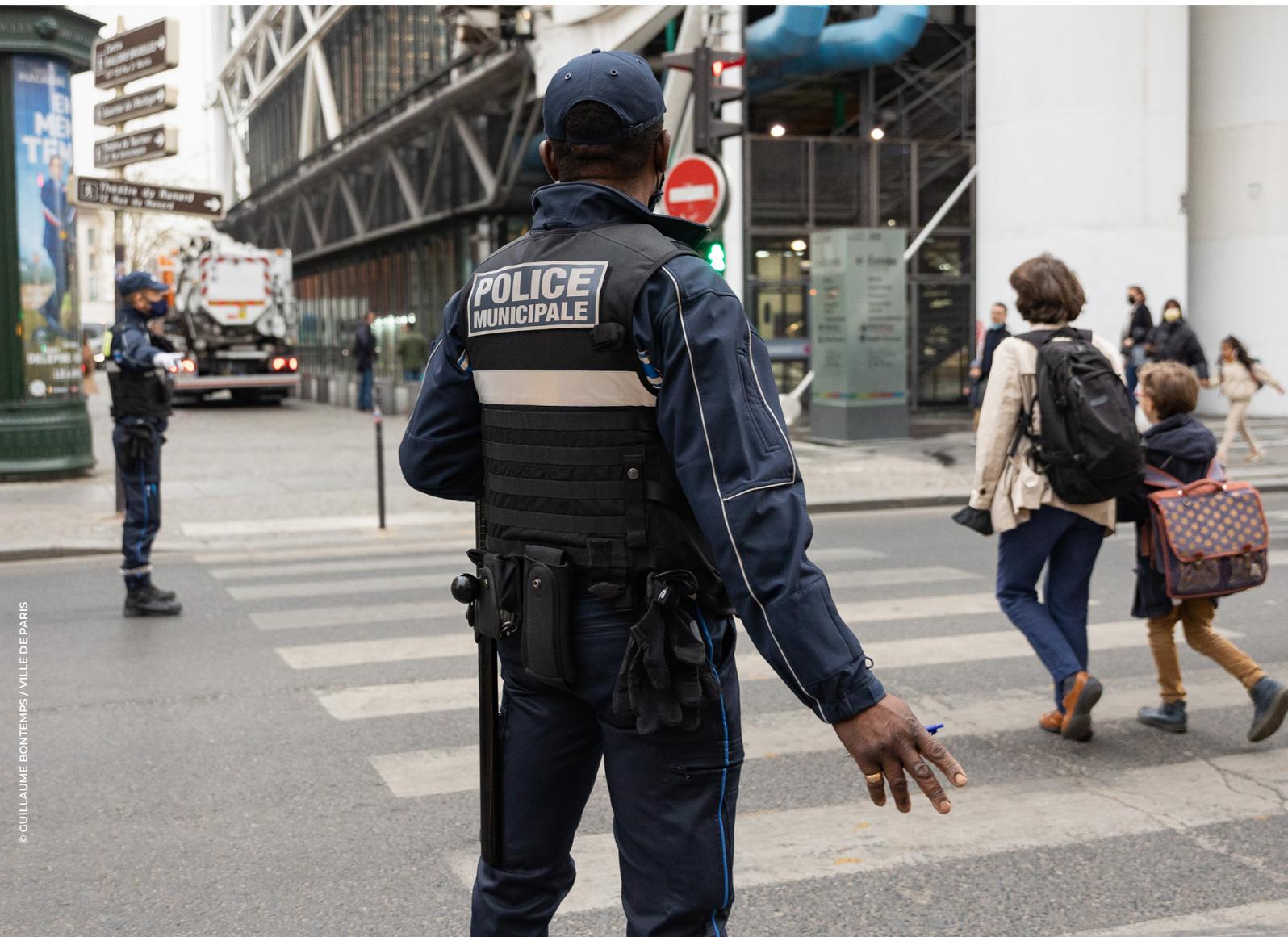


1 AN DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE



DOSSIER DE PRESSE



ÉDITO



Nicolas Nordman

Adjoint à la Maire de Paris
en charge de la prévention, de l'aide aux victimes,
de la sécurité et de la police municipale

Il y a un an, Anne Hidalgo officialisait le lancement de la Police Municipale Parisienne. Cette année a été une année riche et dense : elle a été l'année durant laquelle ont été établies les fondations de cette police. Ont été posées les bases solides d'une police municipale semblable à toutes les polices municipales de France, mais aussi d'un modèle propre fondé sur l'ultra-proximité, un haut niveau de formation, l'efficacité opérationnelle, la transparence et l'exemplarité.

Une école des métiers de la sécurité a été ainsi créée, chargée de dispenser à tous les agents une formation exigeante et répondant aux besoins et réalités du terrain comme aux grands enjeux sociétaux.

Pour ancrer la police municipale au plus près des habitants, 17 divisions de tranquillité publique ont été installées, chacune placée sous l'autorité fonctionnelle des Maires d'arrondissements. Cette nouvelle organisation territoriale marque la volonté de fonder une police municipale d'ultra-proximité, tournée vers le service aux Parisiennes et Parisiens.

Les policières et policiers municipaux de Paris sont engagés sur le terrain avec une feuille de route et des priorités claires : protéger les piétons, sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, apaiser la ville et en garantir la propreté. Depuis un an, ils réalisent ces missions avec des modalités d'intervention renouvelées et un équipement modernisé.

Leur mobilisation se fait aussi en lien étroit avec la police nationale. Avec plus de 30 opérations conjointes par semaine, la police municipale de Paris est dans une dynamique forte de partenariat, dans le strict respect

des compétences de chacun, véritable garantie d'une efficacité collective dans la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Enfin, l'exigence d'exemplarité et de déontologie sont au cœur de notre modèle de police municipale : le comité d'éthique, présidé par Jacques Toubon, ancien Défenseur des Droits, peut être saisi par tous et toutes.

Depuis la loi du 25 mai 2021, beaucoup a été réalisé mais il reste du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif d'une police municipale pleinement opérationnelle. La Police Municipale Parisienne, forte aujourd'hui de 555 policières et policiers municipaux sur les 2000 agents de terrain, doit donc poursuivre sa montée en puissance dans un souci constant de service rendu aux habitantes et habitants, de présence visible et rassurante sur le terrain et d'efficacité. Nous nous y engageons.

CHRONOLOGIE DE LA CRÉATION DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE

**OCTOBRE
2018**

Publication du sondage Ipsos « Opinion des Parisiens à l'égard de la sécurité dans la ville » :
82% des Parisiennes et Parisiens sont favorables à la création d'une police municipale à Paris

**JANVIER
2019**

Annonce de la Maire de Paris de création d'une Police Municipale à Paris

**AVRIL
2021**

Lancement de la formation de la première promotion de la Police Municipale Parisienne

**MAI
2021**

Promulgation de la loi contenant les dispositions permettant la création d'une police municipale à Paris

**JUN
2021**

Vote et adoption en Conseil de Paris de la délibération relative à la création d'un service de police municipale à Paris

**OCTOBRE
2021**

Réunion du 1^{er} Conseil Parisien de Sécurité - instance issue de la loi du 25 mai 2021 co-présidée par la Mairie de Paris et la Préfecture de Police - et traitant « des politiques municipales en matière de sécurité et de tranquillité publiques ainsi que de la doctrine d'emploi de la police municipale »

**18
OCTOBRE
2021**

Lancement de la première promotion de Police Municipale Parisienne
Signature de la convention de coordination
Ville de Paris – Préfecture de Police – Parquet

**JANVIER
2022**

Création des 17 divisions territoriales de police municipale
aux horaires d'intervention sur le terrain étendus

**FÉVRIER
2022**

Installation du Comité d'Éthique de la Police Municipale Parisienne – présidé
par Jacques TOUBON

**MARS
2022**

Lancement de la deuxième promotion de Police Municipale Parisienne

**MARS
À
SEPTEMBRE
2022**

Organisation des premières Journées « Police Municipale Mobilisée » dédiées à la protection des piétons, à la lutte contre le bruit à Paris, à la protection de l'environnement, et à la sécurisation de la rentrée scolaire

LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE : LES RÉALISATIONS DEPUIS 1 AN

■ Les fondements de la police municipale de Paris mis en place

- La création d'une école de formation dispensant une formation de droit commun et des formations complémentaires de haut niveau, adaptées aux besoins et réalités du territoire parisien : + 18 000 heures de formation dispensées
- La formation et le déploiement sur le terrain de 555 policières et policiers sur 2 000 agents (ISVP-ASP) – faisant de la Police Municipale Parisienne la première police municipale de France
- La définition concertée d'une feuille de route claire avec 4 grandes priorités :
 - Protéger les piétons : assurer la sécurité des piétons (trottoirs, traversées des écoles, trottinettes), accompagner les déplacements et garantir la sécurité routière (stationnement gênant, voies de bus, pistes cyclables...)
 - Apaiser la Ville : verbaliser les nuisances sonores, protéger les équipements et espaces verts
 - Sécuriser les Parisiennes et Parisiens : présence de proximité, prévention des rixes, assistance aux vulnérables, encadrement des événements municipaux
 - Garantir la propreté de la Ville : dépôts sauvages, épanchements d'urine, jets de mégot, tags, ventes à la sauvette...
- La mise en place d'une nouvelle organisation territoriale autour de 17 divisions locales pour une action en ultra-proximité
- De nouvelles modalités d'interventions sur le terrain : patrouilles pédestres ou à vélo, points de rencontre, effectifs fidélisés par arrondissement, présence dans les fêtes de quartier et événements d'arrondissements
- L'achat et le renouvellement du matériel de nos agents : vélos, gilets pare-balles, etc...
- Le lancement d'un centre d'appel de la PM joignable par tout Parisien 24h/24 et 7/7 : 18 000 appels reçus depuis son lancement soit + 700 appels par semaine

- L'installation d'un comité d'éthique chargé de la déontologie et exemplarité de notre police municipale : 4 séances déjà tenues - un rapport sera établi par son Président au premier trimestre 2023.

■ **Une année marquée par une activité dense et riche**

+ de 1 560 000 PV dressés

+ de 1 480 000 PV en protection routière
et + 84 000 PV de lutte contre les incivilités
soit + 4400 PV par jour

200 000 missions programmées et réalisées

1500 opérations conjointes avec la PN

Près de 18 000 prises de contacts,

échanges et recueils de doléances par les agents sur le terrain

Près de 125 000 signalements

traités par nos effectifs de terrain.



FOCUS DEPUIS 1 AN

■ La régulation des terrasses

- Nombre de terrasses contrôlées : 6 656 contrôles
- Nombre de terrasses verbalisées : 20 962 verbalisations
- Nombre d'établissements faisant l'objet d'une procédure d'amende administrative ou de demande de fermeture administrative suite à action conjointe de la police municipale et police nationale : 34 arrêtés d'amendes

■ La lutte pour la préservation des trottoirs et contre le stationnement sauvage

- Nombre d'opérations de lutte contre le stationnement gênant : 59 001 missions
- Nombre de procès-verbaux pour stationnement gênant : 1 367 114 PV
- Nombre d'enlèvements de véhicules en stationnement gênant sur trottoir réalisé : 89 539 enlèvements réalisés

■ Les deux-roues motorisés

- 212 353 PV dressés à l'encontre des deux-roues motorisés dont 74 444 PV pour stationnement sur trottoir

■ Les trottinettes

- 3 990 PV dressés à l'encontre des trottinettes dont près de 2000 pour circulation dangereuse ou stationnement sur les trottoirs

CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris
presse@paris.fr
01 42 76 49 61